



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
VILLE DE MEZIDON VALLEE D'AUGE  
ARRETE N° 1/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE DE LA VILLE DE MEZIDON VALLEE D'AUGE

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CONSOMMER DES BOISSONS ET DES ALIMENTS  
DANS LES SALLES COMMUNALES DE MEZIDON VALLEE D'AUGE**

François AUBEY, Maire de MEZIDON VALLEE D'AUGE,  
Vu les dispositions du Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), articles L 2212-1 et suivants ;  
Vu le décret 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;  
**CONSIDERANT** les risques que la contraction du virus COVID-19 entraînent pour la santé publique ;  
**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique sur l'ensemble du territoire de la Commune, et qu'il y a lieu, par voie de conséquence, de prendre les mesures nécessaires pour la fermeture des salles des fêtes de MEZIDON VALLEE D'AUGE.

**ARRETE**

**Article 1 :** La consommation de boissons et d'aliments est interdite dans les salles des fêtes, salles de réunions et salles polyvalentes situées sur l'ensemble du territoire de MEZIDON VALLEE D'AUGE du 04 au 31 janvier 2022, à l'exception des cantines scolaires et des salles de restauration du personnel communal.

**Article 2 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif au 3 rue Arthur le duc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lisieux.  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MEZIDON VALLEE D'AUGE.  
Monsieur le Chef de la police municipale.  
Mesdames et messieurs les élus des communes concernées.

MEZIDON VALLEE D'AUGE, le 04 janvier 2022



Le Maire

François AUBEY